



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les principales décisions de la commission prises au cours des séances plénières du mois de mai 2026 (06-12 et 20).

- **Dossier 1 :**
 - **QUINZE (15) match de suspension dont SEPT (7) matchs avec sursis** à un joueur pour un comportement intimidant et menaçant envers un arbitre.
 - Amendes : 185 euros.

- **Dossier 2 :**
 - **CINQ (5) matchs de suspension ferme** à arbitre assistant bénévole pour son comportement envers l'arbitre central.
 - Amendes : 95 euros.

- **Dossier 3 :**
 - UN (1) match de suspension ferme de terrain au club recevant pour le comportement de ses supporters.
 - Amendes : 185 euros.

- **Dossier 4 :**
 - **TROIS (3) mois de suspension ferme** à un membre de commission départementale pour son comportement après les auditions d'un dossier.
 - **TROIS (3) matchs de suspension ferme** à un joueur pour son comportement envers un membre de commission départementale après les auditions d'un dossier.
 - Amendes : 210 euros.

- **Dossier 5 :**
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** au club recevant pour le comportement de ses supporters.
 - Amendes globales : 485 euros dont 200 euros pour des jets de projectiles.



- **Dossier 6 :**
 - **TROIS (3) matchs de suspension ferme de terrain** au club recevant pour violence verbale et physique constatée à l'encontre d'un officiel, aux menaces de mort proférées, au climat d'intimidation généralisé ayant nécessité l'interruption de la rencontre puis l'intervention des forces de l'ordre.
 - **SIX (6) ans de suspension dont DEUX (2) ans de suspension avec sursis** à un éducateur pour un acte de brutalité envers un arbitre assistant bénévole
 - Amendes : 820 euros.

- **Dossier 7 :**
 - **RETRAIT de QUATRE (4) points ferme au classement** du championnat pour les deux équipes
 - **INTERDICTION de délivrance de licence pour une durée de CINQ (5) ans** pour le père d'un joueur en raison d'un acte de brutalité
 - **TROIS (3) ans de suspension dont UN (1) an avec sursis** à un arbitre assistant bénévole pour brutalité.
 - **CLASSE le dossier sans suite disciplinaire** pour deux dirigeants faute d'éléments probants.
 - Amendes globales : 1560 euros.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 03 juin 2026.